

LOCATION IMMEUBLES devant servir de Centres de consultation gratuites et de cabine téléphonique.

Le MAIRE donne lecture des lettres ci-après.

1°) lettre de M. RIVIERE Grégoire, propriétaire, Canal du Brûlé, Saint-Denis.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je tiens ma maison de quatre pièces et la cour y attenante à la disposition de la Commune pour qu'il y soit créé un centre de consultations médicales et installé le poste téléphonique.

En même temps, je vous fais savoir que ma femme accepte la gestion du poste téléphonique.

Le prix de la location mensuelle de ma maison est de CINQ MILLE FRANCS (5.000 Fr.).

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués./.

Signé: Grégoire RIVIERE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix:

a) la location de l'immeuble de M. RIVIERE, sis au Canal du Brûlé, pour servir de centre de consultations médicales gratuites et de poste téléphonique, moyennant une location mensuelle de CINQ MILLE francs et ce à compter du 1er MAI 1956

Adopté à l'unanimité.

b) la gestion du poste téléphonique par Madame RIVIERE.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Maire
à Denis, le 12 Octobre 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Service délégué*

*Approuvé
à Denis, le 16 Octobre 1956
P. le Maire et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*

2°) Lettre de Madame Jean-Baptiste ORANGE (La Bretagne) :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à compter du 1er Avril 1956, je peux mettre à la disposition de la Commune de Saint-Denis, deux pièces de mon immeuble sis à la Bretagne pour les consultations médicales gratuites.

Le prix de la Location mensuelle serait de MILLE CINQ CENTS FRANCS (1.500 Fr.).

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux.//.

Signé: Vve ORANGE.

A l'unanimité, le Conseil accepte la location de l'immeuble ci-dessus désigné, pour un loyer mensuel de 1.500 Fr et ce à compter du 1er Avril 1956

et soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Paris, le 5 juin 1956

Secrétaire Général
Chef de Division délégué
M. F. Gavarini

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis, le 6 juin 1956
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Chastellain

3°) Lettre de Monsieur Stéphane PAYET, propriétaire, au Bois de Nèfles.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir, qu'à compter du 1er Mai 1956, je peux mettre à la disposition de la Commune de Saint-Denis, deux pièces de mon immeuble sis au Bois de Nèfles, pour servir de centre de consultations médicales gratuites. Le montant du loyer mensuel est de MILLE FRANCS (1.000 Fr.).

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.//.

Signé: Th. PAYET.

Approuvé
M. Denis, le 6 juin 1956
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Chastellain

Mise aux voix, à l'unanimité, le Conseil accepte la location de l'immeuble de Monsieur PAYET, pour un loyer mensuel de 1.000 Fr, pour compter du 1er Mai 1956.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Paris, le 5 juin 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: F. Gavarini